

Projet du parc éolien Saint-Cyprien à Saint-Cyprien-de Napierville

Mémoire

Juin 2015

Ce mémoire a été préparé par :

Sylvie Marceau, ing. 2015-06-09

NP

Renseignements personnels :

Sylvie Marceau, ing.

Saint-Valentin, QC. J0J 2E0

Préambule

L'impression demeure: « plus ça change, plus c'est pareil! ». Le pattern se répète et ressemble étrangement à ce qu'on a vécu avec le projet éolien de Saint-Valentin quelques années plus tôt...

Ce document est un résumé de la réflexion qui se perpétue. Le tout est inspiré de plusieurs lectures sur le sujet éolien, des témoignages des personnes qui m'entourent touchées de près ou de loin par le phénomène, les séances de la première partie du BAPE.

La gestion du présent projet ne consiste pas seulement à réaliser un parc éolien, mais également à réfléchir sur sa pertinence éventuellement à le rendre opérationnel sur le site convoité à Saint-Cyprien-de-Napierville.

Jusqu'à présent, la phase préliminaire perd de sa crédibilité sur divers aspects. En particulier, l'étude d'impact a été lourdement critiquée bien que jugé recevable et qu'elle réponde de façon satisfaisante aux exigences préétablies par les organismes attitrés. L'étude a été remise en question pour son manque de rigueur selon les commentaires des spécialistes représentants des différents ministères présents lors des audiences de la première partie du BAPE.

À cette étape-ci, on constate que le promoteur bien qu'il agisse comme si le projet était accepté de facto, il n'a pas encore reçu toutes les permis d'exécution lui permettant d'entamer la phase de construction nonobstant qu'il ait devancé certaines étapes tel que : acceptabilité sociale.

Ce mémoire est une continuité sinon une répétition en partie du mémoire déposé au BAPE du projet Parc Industriel éolien Saint-Valentin_MRC du Haut-Richelieu.

RÉFÉRENCE : http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/eole_saint-valentin/documents/DM141.pdf

Propos et conclusion

Je m'intéresse à ce projet qui sera implanté à moins de 2 km de ma propriété située dans la municipalité de Saint-Valentin.

Je m'intéresse à ce projet aussi parce que maintenant, il y a un avant, éventuellement il y aura un pendant et surtout il y aura un après pour le moins préoccupant puisque les extrants sont peu éloquents du point de vue respect collectif ou protection de l'environnement et ce, à l'entière satisfaction de tous et chacun des citoyens habitants le territoire convoité.

La confiance des citoyens a été bafouée: les gens ont le sentiment d'être laissé dans l'ignorance pour un projet d'une telle envergure : absence de consultation avec les citoyens de Saint-Valentin et des villages environnants; insulte à l'intelligence des citoyens que de laisser un maire exercer ses pouvoirs lorsqu'il est en conflit d'intérêt direct avec le projet; le promoteur profite d'un droit acquis (des autochtones) pour arriver à ses fins alors que la population s'est prononcé contre par le passé. Les acteurs du projet éolien reflètent le pattern qui se répète un peu partout sur le plan mondial. Il y a là matière à réflexion qui ne donne pas grand chance à raviver la confiance déçue. (Voir annexe2- Organigramme des lobbies des éoliennes)

Quant est-il des compensations monétaires? Le mot d'ordre est de compenser tous contrevenants qui pourraient entraver l'implantation du parc éolien. Il est donc question de verser les redevances et compensation pour calmer les troupes : à la MRC, aux municipalités, aux organismes, aux propriétaires n'ayant pas signés de contrats d'option, aux propriétaires de terrains receveur d'éolienne, etc. La compensation monétaire sert à mettre du baume et calmer les tempêtes sur le court terme. Momentanément, certains citoyens seront peut-être apaisés mais le long terme viendra vite les rattraper à l'après projet : l'augmentation probable du nombre d'éoliennes éventuellement... Aucun écrit n'indique clairement le contraire!!

La localisation d'un parc éolien industriel mènera vers des issues et des complications qui souvent se feront découvrir avant ou même pendant la construction pour le dérangement de l'envergure et l'étendue du chantier durant la phase de réalisation du projet. Et possiblement durant la phase opérationnelle du projet : la région choisie est entourée d'aéroports pouvant créer des inquiétudes sur : St-Jean-- sur-Richelieu, (20 km); St-Hubert (30km); Doval (50km), Plattsburg (50km), Burlington ; SANS OUBLIER l'aéroport privée d'un propriétaire d'aéronef, prévu aux opérations d'arrosage aériens sur les terres agricoles environnants, est localisé directement sur le territoire tout près du parc d'éolien. Sans parler des envolées occasionnelles de montgolfières dans la région!

Autre réserve concernant le choix de la localisation en milieu agricole, on a négligé l'agriculture de demain: l'agriculture de précision assurée par l'utilisation des drones ou UAS pour Unmanned Aerial System ou UAV unmanned aerial vehicul. Les drones permettent aux agriculteurs, aux coopératives agricoles et aux fournisseurs de service comme les ingénieurs agronomes de créer des « cartes de réflectance » des cultures. Grâce à ces cartes, ils peuvent repérer les zones où les cultures poussent mal – en raison de maladies ou d'un manque d'irrigation – et, par conséquent, optimiser les traitements et améliorer les rendements. En bref, à ceux qui me répondent que l'utilisation de cette technologie est à l'état embryonnaire je leur rétorque que j'ai un sérieux doute car « Au cours des quatre dernières années, Transports Canada a observé une hausse de plus de 2000 % des demandes de permis commerciaux pour opérer des UAV... » (ref.60; Bulletin Agri-info-Mai 2015- Agriculture et Agroalimentaire Canada).

Pour mieux comprendre tout le déploiement d'un tel projet, il s'agit de faire un survol de la multitude d'études et de la documentation divers sur le sujet éolien. Tous les aspects déstabilisateurs et dérangeants ont déjà été constatés et étudiés partout à travers le monde. Le résultat est palpable et concluant : La décision politique d'implanter un tel projet en milieux agricole et habité n'a rien de rationnel et comportent des risques certains sur : la santé, la faune et la flore, la valeur immobilière, le développement économique à moyen et longue terme.

Évidemment, on comprend que le développement de l'industrie éolien au Québec est très jeune. La documentation, les recherches, les statistiques et les études qui ont trait au Québec sont à l'état primaire. On connaît très peu de chose sur le sujet éolien qui concerne les installations d'ici au Québec. À part qu'il soit difficile de rentabiliser cette industrie par rapport au coût de l'électricité au Québec.

Cependant, nous savons maintenant que plusieurs projets éoliens sont actuellement visés par des demandes en recours collectif semblable au recours collectif contre les promoteurs du projet éolien de l'Érable (Saint-Ferdinand, Sainte-Sophie, Sainte-Hélène de Chester, Saint-Julien, Saint-Norbert d'Artabaska) autorisé par la Cour supérieure du Québec fin 2014. L'action en justice implique toute personne qui est propriétaire ou qui ont occupé une résidence dans un rayon de 1.8 km de l'une ou l'autre des installations éoliennes depuis 1^{er} novembre 2009. Or pour le projet de Saint-Cyprien le rayon admissible d'une résidence est moindre, ce qui nous porte à croire à une probabilité favorable pour un éventuel recours puisse être envisageable. Faudra-t-il attendre qu'une fois le projet implanté les résidents procèdent à tel recours pour faire entendre la non-recevabilité du projet dans la région?

Pourquoi ne pas profiter de la longue expérience des vieux pays européens, des provinces canadiennes anglaises, des États-Unis et le développement fulgurant qu'a connu cette industrie à travers le monde pour prendre le pouls afin de mieux discerner les enjeux, entrevoir les conséquences réelles de cette industrie. Déjà en Europe on

tend vers un moratoire contre l'expansion des parcs éoliens, cette technologie est déjà dépassée en pesant le pour et le contre. Elle est déjà en baisse de popularité dans son développement tel quel. Ils sont rendus plus loin et même ils ont atteint un tournant qui les amène à remettre en question les fondements.

On sent un début de volonté à améliorer l'industrie de façon significative de manière à voir plus loin : On cherche même à développer ou déplacer les parcs vers les milieux maritimes, améliorer les prototype, ou développer d'autre technique de développement énergétique, politique, ou d'autre avenue tel que d'installer de petites éoliennes indépendantes servant de complément à la consommation collective sans liaison avec le réseau de transport d'Hydro-Québec. Ou mieux : Pourquoi ne pas remplacer ces dinosaures de la technologie éolienne par des éoliennes cerfs-volants plus efficaces et moins couteux, développés par la firme Suisse Faulhaber miniature drive systems (59) ?

Il serait sage de dénoncer cette pratique courante ou épidémiologique qu'est devenue l'implantation des méga parcs éoliens industriels sans se préoccuper de la géographie, de la densité d'habitation, des terres cultivables. Continuer à développer ce projet risque d'accentuer les conflits sociaux et la détresse sera monnaie courante dans notre village et les localités voisines.

Quant à l'impact à l'emploi durant la phase de construction si souvent évoqué, l'enjeu est négligeable et ne comporte pas autant d'émotions et d'attentes que ne veut le laisser croire les pro-éoliens. Aucune influence positive directe sur l'économie immédiate locale qui est largement comblé par l'agro-tourisme entre autre.

L'acceptabilité sociale se mesure en fonction du niveau de tolérance qu'une collectivité confrontée quotidiennement à une menace perçue ou aux inconvénients anticipés à la venue d'un nouveau projet, à moyen ou long terme.

La question fondamentale que la collectivité est en droit de se poser : est-ce que le projet est d'intérêt collectif ou bien est une occasion d'affaires pour des investisseurs? Au cours des séances de la première partie du BAPE, il semble que l'argument de l'intérêt collectif est devenu très discutables alors que celui relié à la menace pour la santé et le milieu faunique et de la flore, de la valeur immobilière, de la valeur du paysage dans sa fonction actuelle devient davantage incontournable.

L'appréciation d'un projet doit se faire en considérant toutes les craintes et les menaces et doit assurer la pérennité de l'ensemble de la collectivité, son avenir, son bien-être économique, touristique. Il suffirait que la politique de développement durable entrevoie d'autre alternative et il promeut d'autres formes d'énergies alternatives mieux adaptées aux milieux agricoles tels que le bio gaz ou énergie solaire pour que le parc arrête ses activités et que le promoteur rapatrie son groupe vers ses activités en Alberta ou ailleurs? et nous laisse en souvenir un cimetière d'éoliennes.

La logique nous précise que le sentiment anti-éolien du milieu est solide et va le rester dans le temps. Que le gouvernement accepte et donne le feu vert au promoteur et on peut facilement déduire qu'il y aura un bouleversement humaine dans la région immédiate et celles environnantes.

Espérant que la lecture du rapport d'avant-projet du BAPE inspiré par nos mémoires saura éclairer les décideurs élus de façon à leur permettre de statuer sur l'opportunité pour le gouvernement de réaliser le projet sur un site plus adéquat qu'à celui de Saint-Cyprien-de-Napierville. Il n'y a aucune acceptabilité sociale pour l'implantation de tout projet éolien dans notre région : qu'il soit autochtone ou non.

Annexe

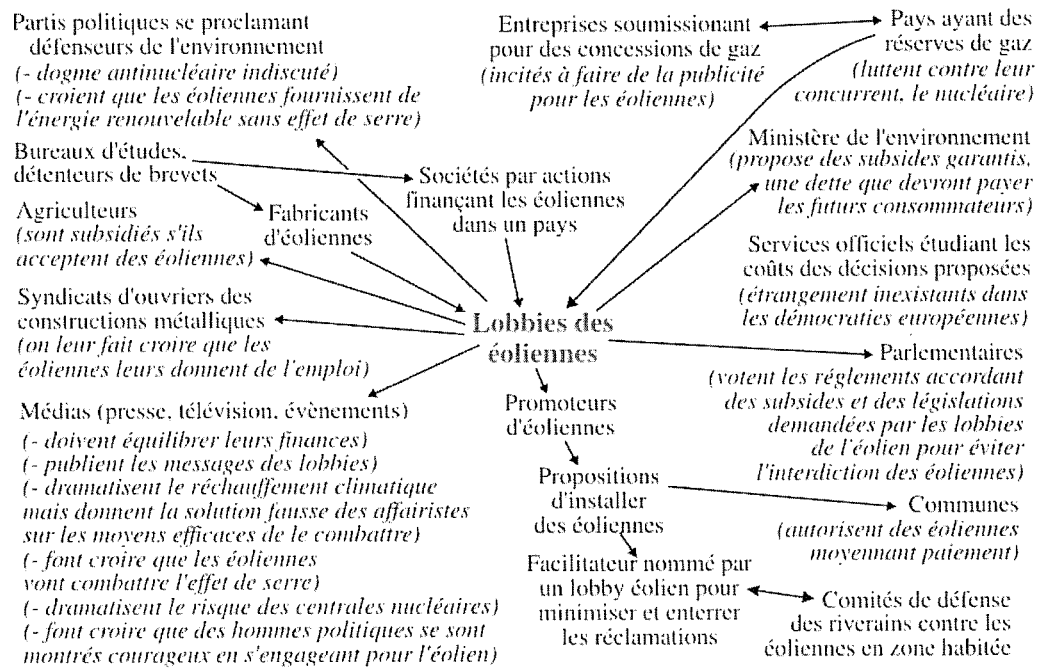
Références & Organigramme des lobbies des éoliennes

Références

1. Mon mémoire : http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/eole_saint-valentin/documents/DM141.pdf
2. http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/eole_saint-valentin/documents/liste_cotes.htm
3. <http://www.ledevoir.com/politique/quebec/136815/projets-eoliens-de-siemens-quebec-solidaire-critique-la-decision-des-liberaux>
4. <http://www.renewableenergyworld.com/rea/news/podcast/2010/08/when-is-wind-energy-noise-pollution> (listen to Podcast)
5. <http://aeinews.org/archives/695>
6. http://www.hydroquebec.com/4d_includes/la_une/PcFR2008-053.htm
7. <http://www.alizes-eole.com/download/BAD-Rapport%20eolienne%20en%20afrique.pdf>
8. <http://www.associations-patrimoine.org/article.php?id=257&dossier=2>
9. <http://www.wind-watch.org/faq-costbenefit.php>
10. <http://www.latribune.fr/green-business/l-integrale-des-tchats/20091104trib000440355/pour-ou-contre-les-eoliennes-les-opinions-contradictaires-de-deux-experts.html>
11. http://www.lepoint.fr/economie/la-verite-sur-les-risques-de-penurie-d-electricite-02-12-2010-1270270_28.php
12. <http://www.planetoscope.com/energie/eolienne>
13. <http://www.lalibre.be/societe/sciences-sante/article/575710/eoliennes-d-estinnes-des-opposants-interpellent-la-commission-europeenne.html>
14. <http://www.windturbinesyndrome.com/news/2011/another-doctor-pleads-for-turbine-moratorium-australia/>
15. <http://mai68.org/spip/spip.php?article2055>
16. <http://www.enerzine.com/14/7184+la-chine-leader-mondial-des-energies-propres+.html>
17. <http://www.legeologue.com/2010/10/rentabilite-des-eoliennes-une-realite-demasquee/>
18. <http://www.alizes-eole.com/download/BAD-apport%20eolienne%20en%20afrique.pdf>

19. <http://www.cduvent.org/index.php?menu=2&sousmenu=6>
20. http://www.planete-eolienne.fr/documents/planete_eolienne_les_reponses_aux_idees_fausses.pdf
21. <http://www.leseoliennes.be/politique/businessenv.htm>
22. <http://www.epaw.org/multimedia.php?lang=fr&article=b1>
23. <http://www.dossiersdunet.com/spip.php?article696>
24. <http://www.ventdecolere.org/archives/doc-references/arnaque-eolien-industriel.pdf>
25. http://www.bruitsociete.ca/fr-ca/thematique_cat.aspx?catid=2&scatid=8
26. http://www.inspq.gc.ca/pdf/publications/1015_EoliennesSantePublique.pdf
27. <http://www.actualites-news-environnement.com/20060420-eolienne-impact-sante.php>
28. <http://www.eoliennesdelerable.com/retombees/retombees-financieres-29.html>
29. http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/eole-monteregie/documents/liste_doc-DT-DQ-DM.htm#DT
30. http://basetpe.free.fr/tpe1/eolien/aujourd'hui_eolien.html
31. <http://www.planetoscope.com/energie/eolienne>
32. <http://www.leseoliennes.be/information/sourcesidees.htm>
33. http://www.ncceh.ca/sites/default/files/Eoliennes_sante_Jan_2010.pdf
34. [http://dictionnaire_sensagent.com/%C3%A9nergie+%C3%A9olienne+au+qu%C3%A9bec/fr-fr/\(historique_éolien_Qué.\)](http://dictionnaire_sensagent.com/%C3%A9nergie+%C3%A9olienne+au+qu%C3%A9bec/fr-fr/(historique_éolien_Qué.))
35. <http://www.leseoliennes.be/nuisance/bruit.htm>
36. http://www.actu-environnement.com/ae/news/bruit_eolien_afsset_academe_medecine_eolienne_4805.php4
37. <http://eolienne.f4jr.org/aerogenerateur>
38. http://fr.wikipedia.org/wiki/Ferme_%C3%A9olienne_de_San_Gorgonio_Pass
39. <http://www.thewindpower.net/>
40. <http://www.thewindpower.net/fiche-constructeur-gamme-3-enercon.php>
41. <http://www.techno-science.net/?onglet=glossaire&definition=7172>
42. <http://www.windturbinesyndrome.com/news/2010/wind-turbine-syndrome-pierpont/>

43. <http://www.planet-techno-science.com/technologies/strata-tower-la-tour-aux-eoliennes/>
44. <http://www.lesaffaires.com/vision-durable/energie/l-eolienne-ne-fait-pas-que-des-heureux/526965>
45. <http://lecodechastenay.telequebec.tv/quebecscientifique.aspx?id=16>
46. http://gsc.nrcan.gc.ca/map/index_f.php
47. <http://www.obv-yamaska.qc.ca/node/186>
48. <http://www.cptaq.gouv.qc.ca/>
49. <http://www.mrnf.gouv.qc.ca/territoire/programme/index.jsp>
50. <http://www.mrnf.gouv.qc.ca/mines/publications/publications-cartes.jsp>
51. http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/eole-mrc-erable/documents/liste_doc-DT-DQ-DM.htm#DM
52. http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/eole-monteregie/documents/liste_doc-DT-DQ-DM.htm#DT
53. <http://www.mamrot.gouv.qc.ca/>
54. <http://www.eoliennes-stvalentin.webs.com/>
55. <http://www.projeteolienmonteregie.com/fr2.php?ordre=980>
56. http://www.energieplus-lesite.be/energieplus/page_16665.htm
57. http://monteregieweb.com/main+fr+01_300+Eolien_450_millions_de_projets_en_developpement_en_Monteregie.html?ArticleID=618002&JournalID=34
58. <http://meteopolitique.com/Plan/Fiches/environ/mine/jp/02/01/01-04.htm>
59. <http://www.faulhaber.com/fr/de/marches/controle-de-lenvironnement-securite/eoliennes-cerfs-volants/>
60. <http://www.agr.gc.ca/fra/a-propos-de-nous/publications/bulletin-agri-info/bulletin-agri-info-mai-2015/?id=1429792312943#b>
61. <http://www.usherbrooke.ca/medias/nouvelles/nouvelles-details/article/27341/>
62. <http://www.agr.gc.ca/fra/science-et-innovation/publications-scientifiques-et-ressources/utiliser-des-drones-de-recherche-pour-augmenter-la-production-de-pommes-de-terre/?id=1423254566230>
63. http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/eole_saint-cyprien/index.htm
64. <http://www.tc.gc.ca/fra/aviationcivile/normes/normes-4179.html>
65. [www.tc.gc.ca media documents ac-normes Infographic Permission to fly a UAV Print French](http://www.tc.gc.ca/media/documents/ac-normes/Infographic_Permission_to_fly_a_UAV_Print_French)



<http://www.léseoliennes.be/politique/businessenv.htm>